

# CAMPAGNE BOURSIERE 2011/2012

**Le Consulat Général de France à Casablanca communique :**

Ouverture de la campagne : lundi 20 décembre 2010  
Fermeture de la campagne : vendredi 11 mars 2011

## **I) DEMANDE DE BOURSES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2011 / 2012 :**

### **SONT CONCERNEES :**

- Les familles qui ont un ou (des) enfant(s) qui suivra(ont) un cycle d'enseignement primaire et/ou secondaire dans un établissement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger ou homologué.
- Les familles qui ont un ou (des) enfant(s) qui suivra(ont) une classe de seconde, première ou terminale et un ou plusieurs autres enfants dans différents cycles (exemple : un enfant en seconde et un en CM2).

**1 - Le formulaire de demande de bourses est à retirer auprès de ce Poste (service des bourses scolaires, du lundi au vendredi de 8h 30 à 11h30) ou de l'établissement fréquenté par le plus jeune de vos enfants.**

**2 - Les dossiers complets doivent être déposés au Consulat Général de France (service des bourses scolaires du lundi au vendredi de 8h 30 à 11h30).** Les demandeurs devront se présenter munis de leur carte d'immatriculation consulaire ou d'un relevé d'immatriculation, en cours de validité.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

## **II) DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE 2011/2012 :**

### **SONT CONCERNEES :**

- Les familles qui ont un ou des enfant (s) qui suivra (ont) une classe de seconde, première ou terminale dans un établissement de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger ou homologué ; **et qui ne font pas de demande de bourses scolaires.**

#### **1- Un formulaire est à retirer soit :**

- auprès du lycée fréquenté par l'élève (si deux enfants sont scolarisés dans deux établissements différents, la famille devra fournir un dossier par enfant qui sera complété par chacun des établissements)
- auprès de ce Poste (service des bourses scolaires du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30)
- par internet, en téléchargeant le formulaire de demande de prise en charge à l'adresse suivante : [www.consulfrance-ma.org](http://www.consulfrance-ma.org)

**2- Les dossiers complets sont à déposés exclusivement auprès des lycées des élèves.**

Il est rappelé que l'obtention d'une bourse ou d'une prise en charge pour l'année 2010/2011 n'entraîne pas la reconduction de celle-ci pour l'année suivante.